



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

**Rétrocession d'un terrain à Saint-Liguaire rue du Huit Mai 1945 à M. et
Mme HUTTER**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-
Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99123

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Rétrocession d'un terrain à Saint-Liguaire rue du Huit Mai 1945
à M. et Mme HUTTER**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT avait acquis par exercice du Droit de Prémption, un jardin sis à Saint-Liguairie rue du Huit Mai 1945, cadastré section DZ n° 44 et 45 d'une superficie totale de 1109 m², en vue de réaliser à terme une opération immobilière dans ce coeur d'îlot.

Or, à ce jour, la Ville de NIORT n'envisage plus de réaliser ce projet et propose de revendre ce terrain à M. et Mme HUTTER, ancien acquéreur évincé lors de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, au prix fixé par le Service des Domaines soit 33.270 F, étant entendu que l'ancien propriétaire a renoncé à son droit de priorité de rachat, conformément à l'article L 213-11 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette rétrocession aux conditions exposées ci-dessus, rétrocession qui a fait l'objet d'un engagement de la part de M. et Mme HUTTER ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera imputé au chapitre 908.241.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)